

## Décision du Maire

N° 2025-187

## **DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Objet : Parc du Près la Rose - Requalification de l'ancien bassin en espace vert - Marché sur procédure adaptée

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122.22 :
- Vu la délibération n° 2020-26.05-6 du 26 mai 2020, par laquelle le Conseil Municipal de Montbéliard a délégué à son Maire et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent au titre des matières énumérées à l'article L.2122.22 et dans les conditions prévues à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales;
- Conformément à l'alinéa 4 de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales;
- Considérant qu'il est nécessaire de supprimer l'ancien bassin du Près la Rose et de le remplacer par un espace vert et une fontaine sèche;
- Considérant la consultation engagée sur procédure adaptée (articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique) par le biais d'un avis d'appel public à la concurrence au BOAMP avec une remise des offres fixée au 1<sup>er</sup> septembre 2025;
- Considérant l'unique offre reçue et les critères de choix indiqués dans les documents de la consultation;
- Considérant que l'offre retenue est conforme au cahier des charges et propose un niveau de prix acceptable.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

 De signer le marché, avec l'entreprise ID VERDE, domiciliée à AUDINCOURT (25400), pour un montant de 140 468,64 € HT.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à Montbéliard, le samedi 20 Septembre 2025

Le Maire Pour le Maire empêché, Le Conseiller municipal suppléant

Rémi Pluche

Déposée en Sous-Préfecture le : 22/09/2025

Affichée le : 22/09/2025

Hôtel de Ville BP 95287 - 25205 Montbéliard cedex tél 03 81 99 22 00 fax 03 81 99 22 64 www.montbeliard.com